

# FORMATIONS INTRA AU SEIN DES ENTREPRISES

## BULLETIN D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE DEVIS A

RETOURNER : Inscription  Demande de devis

par courrier : AMC.FORMATION 22, rue Aristide Briand 35760 Saint Grégoire  
par Email : [amc.formation@neuf.fr](mailto:amc.formation@neuf.fr) ou [contact@amc-formation.fr](mailto:contact@amc-formation.fr)

### INFORMATION CONCERNANT LA FORMATION

Libellé de la formation : .....

Code référence de la formation : .....

Lieu ..... Dates souhaitées.....

### INFORMATIONS CONCERNANT LE OU LES STAGIAIRES

NOMBRE : .....

Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....
Mr, Mme / Nom .....	Prénom .....	Fonction .....

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE

Raison sociale .....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Responsable de la formation Mr, Mme Nom .....Prénom.....

Email.....

Tel bureau.....

Tel portable.....

Adresse de facturation si différente.....

### ACCUEIL D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

La loi du 11/02/2005 Art 5211-2 et suivants du code du travail impose d'accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination. Les formations se déroulant au sein des entreprises, il appartient au client de s'assurer d'un accès, d'un environnement...adaptés. AMC FORMATION lors de l'inscription aura été averti, la faisabilité ou l'adaptation de la formation aura été validée. L'Agéfiph aura pu être consulté afin de trouver une solution.

Le : ...../...../.....

Signature

Cachet de l'entreprise



Energie – Environnement – Génie climatique

AMC FORMATION – Energie – Environnement – Génie climatique 22, rue Aristide Briand 35760 Saint Grégoire

Tel.02.23.25.24.41 – Port 06.50.70.19.60 - E Mail. [amc.formation@neuf.fr](mailto:amc.formation@neuf.fr) ou [contact@amc-formation.fr](mailto:contact@amc-formation.fr)

SARL au capital de 87375 €- Siret 488 836 743 00028 - APE 8559B - Déclaration d'activité 53 35 08151 35auprès de la préfecture d'Ille & Vilaine

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « EXTRAIT »**

## **INSCRIPTION & CONVENTION DE FORMATION**

Toute commande de formation doit faire l'objet de l'utilisation du bon d'inscription ci-joint ; il est dûment complété, signé par la personne compétente et retourné à AMC FORMATION, soit par :

- Courrier
- E-mail

En retour, après proposition, validation et accord des dates de réalisation, une convention simplifiée bilatérale d'engagement entre le client et l'organisme de formation est adressée à la personne compétente qui la retournera signée. A réception de cette convention par AMC FORMATION, la commande devient officielle.

## **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

En cas d'annulation à moins de 10 jours ouvrés, un montant forfaitaire de 30 % du tarif de la prestation est dû au titre d'un manque à gagner et des frais d'organisation engagés.

En cas d'annulation au dernier moment et à moins de 5 jours, le montant de la prestation est dû dans sa totalité.

## **CONDITIONS DE FACTURATION**

La facture, à l'issue de la formation, est adressée à la personne compétente et signataire de la convention.

Toute prestation de formation commencée est due en totalité.

Le montant facturé est imputable au titre de la formation continue au prorata du temps de présence effectif.

La feuille de présence ainsi que l'attestation de stage sont joints à la facture.

Les formations se déroulent chez le client, dans une salle de réunion mise à disposition. Eventuellement dans une salle de réunion extérieure non prévue dans le coût de la prestation.

## **CONDITIONS DE REGLEMENT**

La facture est à acquitter à 30 jours.



*Energie – Environnement – Génie climatique*

*AMC FORMATION – Energie – Environnement – Génie climatique 22, rue Aristide Briand 35760 Saint Grégoire*

*Tel.02.23.25.24.41 – Port 06.50.70.19.60 - E Mail. [amc.formation@neuf.fr](mailto:amc.formation@neuf.fr) ou [contact@amc-formation.fr](mailto:contact@amc-formation.fr)*

*SARL au capital de 87375 € - Siret 488 836 743 00028 - APE 8559B - Déclaration d'activité 53 35 08151 35auprès de la préfecture d'Ille & Vilaine*

## Conditions générales de vente

### 1. Définitions

Client : co-contractant de AMC FORMATION.

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre AMC FORMATION et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par AMC FORMATION ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de AMC FORMATION, de tout tiers.

### 2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à AMC FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

### 3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

### 4. Report / annulation d'une formation par AMC FORMATION

AMC FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

### 5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de AMC FORMATION.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

-Pour les formations intra entreprises (hors Cycles et Parcours):

La demande devra être communiquée au moins dix (10) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 30% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'annulation au dernier moment et à moins de cinq jours (5 jours) calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire

### 6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

### 7. Supports de formation

Toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports papier de type livret.

### 8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et AMC FORMATION sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), AMC FORMATION pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 9. Prix et règlements

Pour les formations intra-entreprises, un acompte minimum de 30% devra être versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de AMC FORMATION.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

### 10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si AMC FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## **11. Obligations et Responsabilité de AMC FORMATION**

AMC FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, AMC FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, AMC FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de AMC FORMATION, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## **12. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à AMC FORMATION, sans l'accord écrit et préalable de AMC FORMATION ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de AMC FORMATION.

## **13. Confidentialité et Propriété Intellectuelle**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par AMC FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de AMC FORMATION. Le droit de propriété sur toutes les Informations que AMC FORMATION divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à AMC FORMATION. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par AMC FORMATION ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, AMC FORMATION accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de AMC FORMATION ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de AMC FORMATION :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraaires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## **14. Ethique**

14.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à AMC FORMATION.

14.2 Le Client garantit:

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer aux dites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à AMC FORMATION.

14.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à AMC FORMATION de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

## **15. Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, si AMC FORMATION est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être utilisées pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de AMC FORMATION ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer AMC FORMATION, en écrivant à l'adresse suivante : [amc.format@neuf.fr](mailto:amc.format@neuf.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, AMC FORMATION s'engage dans le cadre

de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, AMC FORMATION s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, AMC FORMATION se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

#### **16. Communication**

Le Client autorise expressément AMC FORMATION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **17. Loi applicable et juridiction**

Les Contrat et tous les rapports entre AMC FORMATION et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rennes quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.